



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°50 CSJ/10

REUNION DU 2 Novembre 2022

Présents : MM. AZZOUN F. – BELORGEY B – CHEVANNE T.

1 - JEUNES GARCONS

FESTIVAL U13 PITCH

Les inscriptions du Festival U13 PITCH sont ouvertes depuis le 20/10/2022..
Seulement deux équipes par club sont pré-engagées.

Les clubs ont **jusqu'au Mardi 15 Novembre** pour confirmer ou refuser l'engagement de votre ou vos équipes via footclubs.

1-1 REPROGRAMMATION MATCHS REMIS

Suite à la qualification des équipes de CHEVIGNY ST SR et ENT FAUVERNEY au 4^{ème} tour de la Coupe GAMBARDELLA qui se déroule le 5 et 6 Novembre 2022, la commission remet les matchs ci-dessous :

- 25204112 U18 D2 – A AUXONNE - ENT FAUVERNEY remis au 10/12/2022
- 249110994 U18 D1 A MVF – CHEVIGNY ST SR remis au 18/12/2022.

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est **Mercredi 14 Décembre 2022.**

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPÉRATIVEMENT** pour le **Jeudi 16 Décembre 2022.**

La Commission homologuera match perdu 0pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Jeudi 16/12/2022 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point

1.2 FORFAITS

Match U18 D2 25137495 MEURSAULT – GENLIS du 30/10/2022

Forfait déclaré de MEURSAULT.

En conséquence, la Commission donne match perdu 0-3,-1 pt à MEURSAULT pour en porter le bénéfice à GENLIS

Amende 60 € à MEURSAULT.

1.3 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via footclub.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

24912961 U18 D1 FONTAINE LES DIJON – ST APOLLINAIRE du 19/11/2022 se jouera à 16h00
24912958 U18 D1 MPL FC – FONTAINE LES DIJON du 13/11/2022 se jouera le 12/11/2022 à 18h00
25137384 U18 D2 – A MARSANNAY – USCD 2 du 30/10/2022 se jouera le 6/11/2022 à 9h30
25204116 U18 D3 – A EF VILLAGES 1 – EF VILLAGES 3 du 6/11/2022 se jouera le 7/11/2022 à 19h30
24912720 U15 D1 – A ASFO 2 – Ent USSE du 10/09/2022 se jouera le 5/11/2022 à 10h
25137582 U15 D2 – A USCD 2 – UCCF du 5/11/2022 se jouera à 16h00
25217891 U15 D3 – B USCD FEM 3 – US SAVIGNY du 12/11/2022 se jouera à 16h30
25210499 U13 D2 - A DAIX 2 – PLOMBIERES du 5/11/2022 se jouera le 26/11/2022 à 13h30
25212693 U13 D2 – B CHEVIGNY ST SR 2 – MPL FC du 5/11/2022 se jouera à 14h00
25210939 U13 D2 C ST JEAN DE LOSNE – GEVREY 2 se jouera le 26/11/2022 à 15h00
25211458 U13 D3 – B FCNCS - SEURRE du 29/10/2022 se jouera le 9/11/2022 à 16h00
25209954 U13 D3 – D UFCO – SOMBERNON GISSEY du 29/10/2022 se jouera le 9/11/2022 à 17h00
25212805 U13 D3 – D USCD 4 – POUILLY EN AUXOIS 2 du 12/11/2022 se jouera à 13h
25212727 U13 D3 – E USCD 3 – DAIX 3 du 5/11/2022 se jouera à 12h30
25 U15 D2 – A FCNCS – CF TALANT du 05/11/2022 à 15h se jouera à Neuilly lés Dijon.

des clubs et des accords écrits pour la rencontre suivante :

25212711 DAIX FEM 4 – ASPPT FEM 5 du 5/11/2022 se jouera sur le Complexe sportif de ASPPT DIJON (Terrain Synthétique)

1.4 PROGRAMMATION DE MATCHS

Match 25212759 U13 D2 – B VAL DE NORGE – CHENOVE du 15/10/2022 remis au 10/12/2022 sous conditions de l'envoi d'un arrêté municipal daté du 15/10/22 sous huitaine. A ce jour aucun rapport n'a été envoyé par le club de VAL DE NORGE FC

1.5 COURRIERS

- De MEURSAULT concernant la reprogrammation du match U18 D2 25137495 MEURSAULT – GENLIS 1 du 18/09/2022. Pris note.
- De MPL FC : Pris note.

II. CHAMPIONNATS FEMININES

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via footclub.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de

synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

3.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH

RAPPEL

Les feuilles de matchs U18 à U13 G et FEM doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non-envoi des feuilles de présence de plateau, une amende sera appliquée.

Absence de transmission 50,00 €

Retard de transmission 30,00 €

<u>09/10/2022</u>	U18 D3 / Phase Automne / Poule A Auxonnais C.S. 21 - A.S. Seurre P.B. 21
-------------------	---

JOURNEES des 22 et 3 Octobre 2022

La commission :

- prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec et valide les résultats.
- demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne
-

<u>22/10/2022</u>	U15 D1 / Phase Automne / Poule A St Apollinaire 1 - Fontaine D'Ouche As 2	
<u>22/10/2022</u>	U13 D2 / Phase Automne / Poule D Auxonnais C.S. 1 - Longvic 2	Feuille de match manquante La Commission demande au club d'AUXONNE de faire parvenir la feuille de match
<u>22/10/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule A Montbard Venarey 2 - Ent.Ccof-Scv-Fcsg 2	
<u>22/10/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule C Vougeot 2 - Talmay 1	
<u>22/10/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule E Chenove 2 - Cheminots Dijon Us 3	
<u>22/10/2022</u>	U15 D3 / Phase Automne / Poule B Auxonnais C.S. 1 - U.S.C.D Fem 3	Feuille de match manquante

		La Commission demande au club d'AUXONNE de faire parvenir la feuille de match
<u>22/10/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Longvic 1 - Marsannay 1	
<u>22/10/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Cheminots Dijon Us 1 - Chenove 1	
22/10/2022	U13 D3 / Phase Automne / Poule E DAIX 3 – DAIX 4 FEM.	
22/10/2022	U18 D3 / Phase Automne / Poule A EFV 3 – EFV 2	

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.